



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024

PROCES VERBAL

Affiché en exécution de l'article L2131-1 du Code général des Collectivités territoriales

Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, réuni le 25 janvier 2023 sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL, Maire.

Révision des loyers bâtiments communaux :

➤ Fixe à 734.04 € le loyer mensuel des bureaux du SSIAD situés 35 rue de Bel Air, à compter du 1^{er} mars 2024.

Budget 2024 : Fongibilité des crédits :

➤ Depuis le basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement sur le budget principal de la commune. Le conseil autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissements) déterminés à l'occasion du budget primitif 2024.

Campagne de lutte collective corvidés 2024 :

Polleniz lance une campagne de lutte collective contre les corvidés. Les populations de corvidés deviennent une source de nuisances, dangers et pertes économiques. La corneille noire, le corbeau freux et la pie bavarde sont classés nuisibles sur l'ensemble du département de la Loire-Atlantique par l'arrêté ministériel du 3 août 2023. La contribution financière de la commune est évaluée à 1815 € pour une surface communale de 5043 hectares. Elle correspond à 50 cages.

➤ Le Conseil Municipal ne souhaite pas valider la délibération en l'état. Il demande une concertation préalable entre les chasseurs, les élus et Polleniz afin d'obtenir plus d'informations et évaluer précisément le nombre de cages nécessaire pour cette campagne de lutte collective corvidés 2024.

Maison de Santé Pluriprofessionnelle : Avenant au marché mission maîtrise d'oeuvre :

L'Atelier GAUTIER-GUILLOUX- M. GUILLOUX Stéphane, architecte D.P.L.G 1 Bd Emile Combes 35200 RENNES réalise la mission complète de maîtrise d'oeuvre pour la construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP). Le marché initial était de 99 937.50 € HT.

Le permis de construire de la MSP étant accordé depuis le 5 décembre 2023 et l'estimation prévisionnelle des travaux en phase Appel à Projet Définitif étant de 2 103 900 € HT, la validation de l'APD entraîne conformément à l'article 6.2 du CCAP la fixation de la rémunération définitive de l'architecte à 177 760.05 € HT.

➤ Le Conseil Municipal accepte l'avenant d'un montant de 77 822.55 € soit 93 387.06 € TTC et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Travaux réhabilitation réseau assainissement collectif :

Les travaux de réhabilitation du réseau sont presque terminés. Au cours du chantier, il a été découvert la présence de boîtes borgnes sur 2 conduites de branchements rue du Pont Neuf. Il est nécessaire d'ouvrir et les supprimer pour étancher le réseau d'assainissement.

➤ Le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux supplémentaires et autorise le Maire à signer l'avenant au marché d'un montant de 3 533.05 HT soit 4 239.66 € TTC € avec l'entreprise HERVE TP.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 26 janvier 2024
Le Maire,
M. Patrick GALIVEL



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2024

PROCES VERBAL

Affiché en exécution de l'article L2131-1 du Code général des Collectivités territoriales

Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2024.

Le Conseil Municipal, réuni le 29 février 2024 sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL, Maire.

Révision des loyers bâtiments communaux :

- Fixe à 272.11 € le loyer mensuel charges comprises du bureau situé 4 rue du Camp, à compter du 1^{er} avril 2024.
- Fixe à 267.80 € le loyer mensuel charges comprises du bureau situé 1 rue d'Aval, à compter du 1^{er} avril 2024.

Espace Saint Jean :

- Adopte la modification du règlement intérieur de l'Espace Saint Jean à compter du 1^{er} mars 2024, Le montant de la caution de la salle sera de 250 € contre 108 € actuellement.

Mandat CDG 44 :

- Donne mandat au Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour la réalisation d'une mise en concurrence visant la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents de la collectivité.

Affaires scolaires :

- Valide le coût moyen de fonctionnement d'un élève de l'école publique pour l'année 2023 soit :
 - ⇒ 1319.39 € pour un élève maternelle
 - ⇒ 409.73 € pour un élève primaire
- Fixe le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée à 1319.39 € pour un élève maternelle et à 409.73 € pour un élève primaire, conformément au contrat d'association.
- Fixe à 15 € par élève et par an le montant de la subvention à verser pour les animations extra-scolaires.
- Valide le coût des fournitures scolaires d'un élève de l'école publique pour l'année 2023 soit 36 €.
- Fixe le montant de la subvention pour fournitures scolaires année 2024/2025 à 36 €.
- Fixe le montant de la participation des communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école publique à :
 - ⇒ 1370.39 € (1319.39 € +36 € +15 €) pour un élève maternelle
 - ⇒ 460.73 € (409.73 € +36 € +15 €) pour un élève primaire

Vente excédent de chemin :

➤ Décide de vendre un excédent de chemin situé au lieu-dit La Planche au prix de 4252.80 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

Acquisition réserve foncière Lotissement des Lorienttes :

- Décide d'acquérir un terrain d'une superficie de 3248 m² au prix de 3.5 € le m².
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Amortissement référentiel M57 :

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la M57 est la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune. (Excepté budget annexe assainissement).

Le conseil municipal décide de retenir les durées suivantes pour le calcul des amortissements des subventions d'équipement servant à financer une immobilisation non amortissable :

- 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études
- 15 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations
- 15 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national (exemples : ligne TGV, logement social, réseaux très haut débit...).

Travaux église Saint-Jouin :

Des travaux de sécurité, de mise en conformité et d'entretien doivent être réalisés afin de préserver l'état général de l'édifice :

- Remplacer la centrale de commande des cloches située à la sacristie et du coffret électrique beffroi situé au clocher
- Travaux de mise aux normes électriques et de sécurité de l'église (modification des branchements, blocs de secours..)
- Repeindre la porte principale de l'église et les deux portes de service
- Réparer la toiture afin d'éviter les infiltrations
- Remplacer deux fenêtres en chêne dans la sacristie

Le coût total de ces travaux s'élève à la somme de 15 182.41 € soit 18 103.39 € TTC.

Une demande de subvention a été réalisée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'église Saint-Jouin étant inscrite aux Monuments historiques depuis le 13 mars 1978 (inscription de la nef et du clocher).

Indemnités des élus :

La loi engagement et proximité de 2019 impose la présentation d'un état annuel de toutes les indemnités perçues par les élus avant l'examen du budget. (Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019).

L'état annuel 2023 a été présenté lors du conseil municipal.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 5 mars 2023

Le Maire,
M. Patrick GALIVEL



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

PROCES VERBAL

Affiché en exécution de l'article L2131-1 du Code général des Collectivités territoriales

Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 février 2024.

Le Conseil Municipal, réuni le 28 mars 2024 sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL, Maire.

Comptes de Gestion – Année 2023 :

➤ Approuve l'ensemble des comptes de gestion dressés par la Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable de Nort-sur-Erdre.

Comptes Administratifs – Année 2023 :

➤ Approuve le compte administratif du budget de la commune

| <u>Section exploitation</u> | <u>Section investissement</u> |
|----------------------------------|-------------------------------|
| Dépenses : 1 453 878.83 € | Dépenses : 392 744.16 € |
| Recettes : 1 936 050.83 € | Recettes : 1 044 425.34 € |
| Excédent global : 1 133 853.18 € | |

➤ Affecte le résultat de clôture de la section d'exploitation soit : 591 233.76 €

- 450 000.00 € art 1068 – Section d'investissement
- 141 233.76 € art 002 – Section de fonctionnement

➤ Approuve le compte administratif du budget d'assainissement

| <u>Section exploitation</u> | <u>Section investissement</u> |
|-------------------------------|-------------------------------|
| Dépenses : 48 166.83 € | Dépenses : 355 465.18 € |
| Recettes : 67 608.38 € | Recettes : 216 112.65 € |
| Déficit global : 119 910.98 € | |

➤ Affecte le résultat de clôture de la section d'exploitation soit 31 927.77 €

- 20 000.00 € art 1068 – Section d'investissement
- 11 927.77 € art 002 – Section de fonctionnement

➤ Approuve le compte administratif du budget annexe « Bâtiment la Forge »

| <u>Section exploitation</u> | <u>Section investissement</u> |
|------------------------------|-------------------------------|
| Dépenses : 3 792.81 € | Dépenses : 8 967.72 € |
| Recettes : 12 181.76 € | Recettes : 9 000.00 € |
| Résultat global : 8 421.23 € | |

➤ Affecte le résultat de clôture de la section d'exploitation soit 9 046.26 €

- 9 000.00 € art 1068 – Section d'investissement
- 46.26 € art 002 – Section de fonctionnement

➤ Approuve le compte administratif du budget Lotissement Haute Croix

Section exploitation

Dépenses : 159 077.77 €

Recettes : 233 875.25 €

Résultat global : 128 231.84 €

Section investissement

Dépenses : 74 887.34 €

Recettes : 128 321.70 €

➤ Affecte le résultat de clôture de la section d'exploitation soit 74 497.48 €

- 74 497.48 € art 002 – Section de fonctionnement

➤ Approuve le compte administratif du budget Lotissement des Loriettes

Section exploitation

Dépenses : 14 649.80 €

Recettes : 14649.80 €

Déficit global : 14 649.80 €

Section investissement

Dépenses : 14 649.80 €

Recettes : 0.00 €

➤ Affecte le résultat de clôture de la section d'exploitation soit 0.68 €

- 0.68 € art 002 – Section de fonctionnement

➤ Maintient les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024 :

- Taxe foncière propriété bâtie : 28.41 %
- Taxe foncière propriété non bâtie : 45.27 %
- Taxe d'habitation (locaux vacants et résidences secondaires) : 13.84 %

Subventions année 2024 :

➤ Vote les subventions suivantes :

| | | | |
|---------------------------------------|------------|------------------------------------|------------|
| Société Courses Erbray- Moisdon | 100.00 € | Santé vous bien | 200.00 € |
| Office Intercommunal des Sports | 600.00 € | Tradition et Environnement | 300.00 € |
| Amis de la Forge | 550.00 € | Moisdon Basket (Basket) | 850.00 € |
| Association USEP- Ecole publique | 700.00 € | CCAS Commune | 8 540.00 € |
| Association des Retraités Moisdonnais | 200.00 € | RASED | 43.50 € |
| ADMR | 100.00 € | RASED (Logiciel informatique) | 180.00 € |
| ADAPEI Châteaubriant | 100.00 € | Amicale des Sapeurs-Pompiers | 650.00 € |
| Association des donneurs de sang | 100.00 € | Société de Chasse « La Garenne » | 200.00 € |
| EDDMM (Football) | 1 500.00 € | Société de Chasse « Saint-Hubert » | 200.00 € |
| Judo Club | 20.00 € | Société de Chasse « La Diane » | 200.00 € |

Budgets 2024 :

➤ Vote le budget 2024 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :

- Section de fonctionnement : 1 876 000.00 €
- Section d'investissement : 2 375 500.00 €

➤ Vote le budget annexe 2024 du service « Assainissement » qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :

- Section de fonctionnement : 84 850.00 €
- Section d'investissement : 147 350.00 €

➤ Vote le budget annexe 2024 du « Bâtiment de la Forge », qui s'équilibre :

- Section de fonctionnement : 12 206.26 €
- Section d'investissement : 22 466.52 €

➤ Vote le budget annexe 2024 du « Lotissement Haute-Croix », qui s'équilibre :

- Section de fonctionnement : 522 930.07 €
- Section d'investissement : 386 568.25 €

➤ Vote le budget annexe 2024 du « Lotissement des Lorientes », qui s'équilibre :

- Section de fonctionnement : 799 010.00 €
- Section d'investissement : 887 920.72 €

SMA NETAGIS :

➤ Approuve le renouvellement du contrat à conclure avec la société SMA NETAGIS, la communauté de communes et les communes membres pour la gestion du Système d'Information Géographique, et autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires. Le coût de cette prestation sera pris en charge par la Communauté de Communes.

Campagne de lutte collective corvidés 2024 :

Polleniz lance une campagne de lutte collective contre les corvidés. Les populations de corvidés deviennent une source de nuisances, dangers et pertes économiques. La corneille noire, le corbeau freux et la pie bavarde sont classés nuisibles sur l'ensemble du département de la Loire-Atlantique par l'arrêté ministériel du 3 août 2023.

Une réunion de présentation du dispositif par Polleniz a eu lieu le jeudi 21 mars 2024 en présence des sociétés de chasse et des agriculteurs afin d'obtenir plus d'informations et évaluer le nombre de cages nécessaire pour cette campagne de lutte collective corvidés 2024.

➤ Après concertation, le Conseil municipal souhaite adhérer à la campagne de lutte corvidés 2024, louer 25 cages et réaliser la formation des piégeurs pour la somme totale de 907 €.

Convention de partenariat avec l'association ASAD 44 :

➤ Adopte à l'unanimité la convention de partenariat avec l'association A.S.A.D 44 pour la destruction de nids de frelons asiatiques. La commune s'engage à mener des actions de prévention, en particulier de piégeage de frelons asiatiques et décide de faire l'acquisition de pièges auprès de l'association.

Garantie emprunt FSL :

L'Association Notre Dame du Don gérant la Maison de retraite de Moisdon, souhaite créer une résidence autonomie sur la commune de Moisdon-la-Rivière. Le financement des travaux nécessite l'aide d'un prêt bancaire PLS. Elle sollicite la commune pour garantir le prêt selon la règle du partage de garantie d'emprunt soit 50% du département et 30% de la commune.

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde sa garantie d'emprunt au prêt de 1 700 000 € à hauteur de 30 % dans le cadre d'un projet destiné à du logement locatif social (PLS) sur la commune.

Amendes de police :

- Sollicite une subvention auprès du conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations suivantes :
- Aménagement et sécurisation de la rue des Champs Guerriers
 - Aménagement et sécurisation au Site des Forges (VC n° 105 de la Forge Neuve vers la rue des Rochers bleus)

Abri de rangement :

- Accepte le devis de l'école de production Wood Up Quai des Entrepreneurs 6A rue d'Ancenis 44110 CHATEAUBRIANT d'un montant de 2 586.50 € HT soit 3103.80 € TTC pour la construction d'un abri bois sur mesure pour du rangement à l'accueil périscolaire.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 3 avril 2024
Le Maire,
M. Patrick GALIVEL



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024

PROCES VERBAL

Affiché en exécution de l'article L2131-1 du Code général des Collectivités territoriales

Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2024.

Le Conseil Municipal, réuni le 25 avril 2024 sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL, Maire.

Locations communales :

- Fixe à 1096.90 € par mois le montant de la location du Bâtiment de la Forge à compter du 25 Mai 2024. Le bail commercial établi le 27 avril 2015 a été reconduit par tacite reconduction
- Accepte de conclure le contrat de location de licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie avec Mme PHELIPPOT-CHAUVIN Milena. La redevance s'élèvera à 100 € pour la période du 15 mai 2024 au 30 septembre 2024.

Travaux voirie 2024 :

- Autorise le Maire à signer le marché à passer avec l'Entreprise RICHARD - RUFFIGNÉ pour la réalisation des travaux de curage et dérasement des fossés, pour un montant de 16 271.50 € HT.
- Autorise le Maire à signer le marché à passer avec l'Entreprise HERVÉ – JUIGNÉ-DES-MOUTIERS pour la réalisation des travaux de Point à Temps Automatique pour la somme de 13 400 € HT.
- Autorise le Maire à signer le marché à passer avec l'Entreprise HERVÉ - JUIGNÉ-DES-MOUTIERS pour la réalisation des travaux d'enduits d'usure pour un montant de 50 912.00 € HT.

Conventions :

- Approuve la convention de partenariat avec POLLENIZ 44 et adhère à VESP'Action, schéma intercommunal pour une limitation des risques liés aux frelons asiatiques. La participation financière communale est fixée à 50% du cout des frais de destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers.
- Autorise le Maire à signer la convention de subvention entre TE44 et la commune pour le projet de géothermie pour le futur pôle santé. L'opération envisagée est la mise en place d'une installation de géothermie pour le chauffage et la climatisation. Le coût total de l'opération est estimé à 63 360.00 € HT. L'aide attribuée sera une subvention de 19 372.00 €.
- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du service « Conseil en Energie Partagée » de TE44. Le montant dû sera de 1 213,20 € pour 2024 et de 3 117,60 € à compter de 2025 et pour les années à suivre.
- Approuve le montant de remboursement des frais de fonctionnement à TE44 pour la mise à disposition d'un conseiller en énergie partagée dans le cadre de ladite convention

Vente terrain communal :

- Fixe le prix de vente à 50.00 € TTC/m² le terrain viabilisé d'une superficie de 708 m² situé rue de Bel Air et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera dressé par Maître Tara PASCALINE, notaire à Moisdon-la-Rivière, ainsi que tous les documents relatifs à la cession de ce bien.

Salle des Sports :

➤ Adopte la modification du règlement intérieur de la Salle de Sports à compter du 1^{er} mai 2024 afin de prendre en compte les spécificités de l'utilisation de la salle aux établissements scolaires et associations sportives.

Marchés publics :

➤ Entérine les décisions de la commission d'appel d'offres chargée de l'ouverture des plis pour les travaux de construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

➤ Autorise le Maire à signer les marchés ainsi que les avenants correspondant à ces marchés publics.

| | ENTREPRISES | H.T | OPTIONS | TOTAL H.T |
|---|----------------------------|---------------------|------------------|----------------------|
| LOT N°1-VRD | HERVÉ TP | 149 305.75 | | 149 305.75 |
| LOT N°2-DEMOLITIONS DESAMIANTAGE | SAS CHAZE TP | 39 359.17 | | 39 359.17 |
| LOT N°3-GROS ŒUVRE ITE | CHANSON | 522 500.00 | 1 776.09 | 524 276.09 |
| LOT N°4- ETANCHEITE ZINC | SAMPERS | 91 448.17 | 10 150.70 | 101 598.87 |
| LOT N°5- SERRURERIE MENUISERIES EXTERIEURES | SIGMA | 126 350.00 | | 126 350.00 |
| LOT N°6- MENUISERIES INTERIEURES | SIGMA | 72 700.00 | | 72 700.00 |
| LOT N°7- ISOLATION CLOISONNEMENT DOUBLAGES | SIGMA | 80 984.84 | | 80 984.84 |
| LOT N°8-REVETEMENTS SOLS FAIENCES | GROUPE VINET | 51 364.58 | | 51 364.58 |
| LOT N°9-PLAFONDS SUSPENDUS | LE GAL COMISO | 22 000.00 | | 22 000.00 |
| LOT N°10-PEINTURE | FRÉMONDIERES DÉCORATION | 38 000.00 | | 38 000.00 |
| LOT N°11-CVC PLOMBERIE | FEE | 229 952.99 | | 229 952.99 |
| LOT N°12-FORAGE | GÉO-FOR | 31 628.00 | | 31 628.00 |
| LOT N°13-ELECTRICITE | SPIE | 104 000.00 | | 104 000.00 |
| LOT N°14-PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES | SPIE | 45 000.00 | | 45 000.00 |
| LOT N°15-ASCENSEUR | ABH | 23 000.00 | | 23 000.00 |
| TOTAUX H.T | | 1 627 593.50 | 11 926.79 | 1 639 520.29 |

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 29 avril 2024

Le Maire,

M. Patrick GALIVEL



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024

PROCES VERBAL

Affiché en exécution de l'article L2131-1 du Code général des Collectivités territoriales

Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 avril 2024.

Le Conseil Municipal, réuni le 30 mai 2024 sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL, Maire.

Accueil périscolaire :

- Fixe les tarifs applicables pour l'année 2024/2025.

| Tranche | Prestation horaire | Prestation à la ½ heure |
|---------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Tranche 1 QF inférieur à 400 € | 1.03 € | 0.515 € |
| Tranche 2 QF entre 400 € et 650 € | 1.16 € | 0.58 € |
| Tranche 3 QF entre 651 € et 950 € | 1.29 € | 0.645 € |
| Tranche 4 QF entre 951 € et 1250 € | 1.38 € | 0.69 € |
| Tranche 5 QF supérieur à 1251 | 1.52 € | 0.76 € |

- Valide le nouveau règlement de l'accueil périscolaire.

Restauration scolaire :

- Fixe les tarifs applicables pour la rentrée 2024/2025 : (*identiques à 2023/2024*)

- Repas permanents : 4.20 € le repas soit la carte annuelle à 554.40 €
(Soit 10 prélèvements mensuels de 55.44 €)
- Repas occasionnels : 4.50 €
- Repas adultes : 6.50 €
- Panier-repas (en cas d'allergie) : 2.00 €

- Valide le nouveau règlement du restaurant scolaire.

Révisions loyer :

- Fixe le montant du loyer 12 rue d'Aval de Mme GUIBERT, podologue-pédicure à 255.51 € par mois (charges incluses) à compter du 1^{er} juin 2024.
- Fixe le montant du loyer 12 rue d'Aval de Mme FRASLIN et Mme TROCHU, infirmières à 263.14 € par mois (charges incluses) à compter du 1^{er} juillet 2024.
- Fixe le montant du loyer 12 rue d'Aval de Mme SERAULT, ostéopathe à 303.14 € par mois (charges incluses) à compter du 1^{er} juillet 2024.

Définition des zones d'accélération pour les ENR:

➤ Le Conseil Municipal définit les zones d'accélération sur les énergies suivantes :

- Solaire (Photovoltaïque et Solaire Thermique) au sol

Le Conseil Municipal ne souhaite pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie.

- Solaire (Photovoltaïque et solaire thermique) sur bâtiments et ombrières

Le Conseil municipal définit l'ensemble du territoire communal comme zone d'accélération. Chaque propriétaire de bien est autorisé à installer des panneaux solaires dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur sur la commune.

- Agrivoltaïsme :

Le Conseil Municipal propose de positionner en zone d'accélération l'ensemble des exploitations agricoles sous réserve du respect, par les projets, du cahier des charges de l'agrivoltaïsme.

- Méthanisation

Le Conseil Municipal n'est pas opposé à l'installation de nouvelles unités de méthanisation sur la commune. Toutefois elles se feront à l'unique condition de tenir compte du plan d'épandage en vigueur sur le territoire et de ne pas le saturer.

- Éolien

La production électrique en énergie renouvelable éolienne sur la commune est aujourd'hui assurée par les 2 éoliennes du parc du Crossais qui sont installées sur son territoire.

Le Conseil Municipal valide :

- La poursuite des 2 projets des Champs Ricous démarré en 2008 et de la Touche/le Rabatouais démarré en 2019.
- De positionner les zones déjà identifiées sur la commune, sur le portail de la Préfecture, en zones potentielles EnR :
 - Zone de Roussel / la Jannais
 - Zone de Maison Neuve

Acquisition mobilier urbain:

➤ Décide l'acquisition d'un jeu extérieur sur ressorts pour le site des Forges s'élevant à la somme de 1 127.05 € HT soit 1 352.46 € TTC, auprès de l'entreprise SYNCHRONICITY ZI Innoparc 56 520 GUIDEL.

➤ Décide l'acquisition de 30 bancs empilables 200 cm s'élevant à la somme de 3 852.00 € HT soit 4 622.40 € TTC, auprès de l'entreprise SARL EDF 58 rue de l'Erdre 44440 RIAILLÉ.

Terrain de football :

➤ Décide l'acquisition et l'installation d'un robot de tonte s'élevant à la somme de 9 885.00 € HT soit 11 862.00 € TTC, auprès de l'entreprise EFFIVERT 161 rue des entrepreneurs 44522 MESANGER.

➤ Décide l'acquisition d'un enrouleur lindsay et d'une pompe immergée pour l'arrosage du terrain de football s'élevant à la somme de 9 729.00 € HT soit 11 674.79 € TTC, auprès de l'entreprise DIAIS 27 rue des Etats-Unis 44110 CHATEAUBRIANT.

Acquisition de matériel informatique :

➤ Décide l'acquisition et l'installation d'un serveur pour la sécurité d'accès à internet et d'un équipement de réseau pour l'école « Au Fil des Mots » s'élevant à la somme de 1 277.43 € HT soit 1532.92 € TTC, auprès de l'entreprise PIXEL IS 46 rue Michel Grimault 44110 CHATEAUBRIANT.

Exercice du Droit de Prémption Urbain :

➤ La commune exerce son Droit de Prémption Urbain sur la parcelle cadastrée AE n°115 située 9 place de la Grée. L'objectif de cette acquisition est de permettre la création de logements locatifs et le désenclavement de la place de la Grée situé dans la centre bourg. La commune est propriétaire des maisons voisines situées aux numéros 1, 3 et 5 place de la Grée.

L'opération Cœur de Ville-Cœur de bourg du département de Loire-Atlantique à laquelle a adhéré la commune prévoit la rénovation et la réhabilitation de logements situés dans le centre bourg et la place de la Grée en fait partie.

Rapport d'activités 2023 :

➤ Prend connaissance du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Châteaubriant- Derval.

Questions diverses :

Les conseillers souhaitent la mise en place d'une convention entre la commune et chaque association sportive utilisant les équipements sportifs de la commune. Les conventions seront mises en place pour une application au 1^{er} septembre 2024.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 3 juin 2024
Le Maire,
M. Patrick GALIVEL



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2024

PROCES VERBAL

Affiché en exécution de l'article L2131-1 du Code général des Collectivités territoriales

Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 mai 2024.

Le Conseil Municipal, réuni le 4 juillet 2024 sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL, Maire.

Rapport d'activités 2023 du délégataire SAUR :

- Prend connaissance du rapport d'activités 2023 et des bilans des stations d'épuration.
- Souhaite des compléments d'informations au sujet de certains chiffres.

Bien immobilier communal – 20 rue du Pont Neuf :

Le conseil municipal décide :

- de désaffecter la maison située au 20 rue du Pont Neuf ainsi que le terrain alentour. Les biens sont cadastrés section AC n°215, la surface totale est de 539 m².
- d'en prononcer le déclassement du domaine public et de les intégrer au domaine privé communal.
- la vente des biens situés au 20 rue du Pont, portant la désignation cadastrale AC n° 215 au prix de 135 000 €.
- d'autoriser le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la vente des biens visés ci-dessus et à signer tous les documents nécessaires.

Travaux 22 ter rue du Pont Neuf :

Une partie du bâtiment situé 22 ter rue du Pont Neuf va être démoli pour permettre un accès voirie de la rue du Pont Neuf vers le lotissement Haute-Croix. Des travaux de dépose et conditionnement de plaques fibrociment amianté doivent être réalisés par une société spécialisée.

Le Conseil municipal,

- décide de réaliser ces travaux et autorise le Maire à signer le devis présenté par GDR CHERPIN basé ZAC de la Fouquetière 107 rue Ferdinand de Lesseps 44150 ANCENIS qui s'élève à la somme de 6 322.89 € HT soit 7 587.47 € TTC.

Travaux Mairie :

Le bâtiment situé 35 rue de Bel Air va bientôt être démoli pour la construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle. Le Conseil Départemental de Loire-Atlantique louait une partie du bâtiment pour les permanences de la PMI. La commune leur a proposé de réaménager 2 bureaux situés dans la Mairie pour les accueillir à partir de début septembre 2024 le temps de réaliser les travaux nécessaires.

Le Conseil municipal,

- décide de réaliser les travaux d'aménagement nécessaires pour l'accueil des permanences de la PMI du Conseil Départemental au sein de la Mairie.
- autorise le Maire à signer le devis présenté par LATOUCHE Peinture 19 rue de la Guérivais Le Grand Rigné 44660 ROUGÉ concernant la pose de revêtements de sols, et qui s'élève à la somme de 1 011.00 € HT soit 1 213.20 € TTC.

- autorise le Maire à signer le devis présenté par les Menuiseries du Don 1 rue des Forges de Gravotel 44520 MOISDON-LA-RIVIERE concernant la pose d'une cloison amovible et la pose et dépose de deux paillasses existantes, et qui s'élève à la somme de 4 327.40 € HT soit 5 192.88 € TTC.
- autorise le Maire à signer le devis présenté par DUFOURD Raphaël 38 rue de la Gare 44110 ERBRAY concernant des travaux de plomberie, et qui s'élève à la somme de 2 298.13 € HT soit 2 757.74 € TTC.

Décisions modificatives :

Budget assainissement :

Afin d'intégrer les frais d'études des travaux d'assainissement, il convient de procéder à des virements de crédits inscrits au budget 2024 :

| INVESTISSEMENT | | | |
|-----------------------|-------------|----------|-------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| 041-2156 | 24 950.00 € | 041-2087 | 24 950.00 € |

Budget commune :

Des achats non prévus lors de l'élaboration du budget ont été réalisés, il convient de procéder à des virements de crédits inscrits au budget 2024 (M57 développée) :

| INVESTISSEMENT | | | |
|--------------------------------------|----------|--|---------|
| Dépenses | | Recettes | |
| 215738 : Autre matériel et outillage | 15 400 € | 2188 : Autre immo corporelles | 6 550 € |
| | | 21538 : Autres réseaux | 1 850 € |
| | | 21351 : Bâtiments publics | 5 000 € |
| | | 2158-0284 : Autres installations, matériel | 2 000 € |

Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales :

- Approuve la Convention Territoriale Globale engageant la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval pour la période 2024-2028,
- Autorise M. le Maire à la signer ainsi que tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 5 juillet 2024
 Le Maire,
 M. Patrick GALIVEL